

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Conseil Municipal du 21 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Maire.

Date de convocation : 15 septembre 2026

Date d'affichage : 15 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 1

Etaient présents : BESREST Nicolas, Maire,

STRUGAREK Jean-Luc, ETIENNE Brigitte, ROUXEL Jérôme, BOURRET Alexandra, adjoints ;

MAGDELAIN Emmanuel, CHANTEUX BELLEC Christine, POTTIER Chantal, TOUBLANC Jean-Philippe,

BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, LEFORT Olivier, COURCOUX Magali, LAURENT-MONTOUX Carine,

ANDOUARD Emmanuel, BIDAUD Julien, MATHIOT Marina ; formant la majorité des membres en

exercice.

Absents : LE BOUEDEC Marine, représentée par BIDAUD Julien ; COUILLEAUD Sylvain.

Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°2026-09-21-12 : Mise en place d'un service d'aide aux devoirs

Rapporteur : Jean-Luc STRUGAREK

La commune de Plurien souhaite renforcer son offre éducative et sociale en mettant en place un service d'aide aux devoirs, encadré par les bénévoles de la bibliothèque municipale.

Ce dispositif vise à soutenir les élèves dans leur parcours scolaire, à favoriser l'égalité des chances et à renforcer le lien social au sein de la communauté. Il s'inscrit dans une démarche complémentaire aux actions menées par les établissements scolaires et les associations locales, tout en valorisant l'engagement citoyen.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences communales en matière d'action sociale et éducative ;

VU la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 signée par la commune de Plurien, qui inclut parmi ses objectifs le soutien aux familles et l'accès aux droits, notamment par le développement de services adaptés aux besoins des enfants et des adolescents ;

CONSIDÉRANT que ce service répond à un besoin identifié de soutien scolaire ;

CONSIDÉRANT que l'implication des bénévoles de la bibliothèque permet de mobiliser des ressources humaines locales et de renforcer le rôle éducatif et culturel de cet équipement ;

Prend la décision suivante :

Article 1 : Il est créé un service d'aide aux devoirs encadré par les bénévoles de la bibliothèque municipale de Plurien, sous la responsabilité de l'agent communal en charge de cette structure. Il est destiné aux élèves de l'école publique du Marronnier.

Article 2 : L'aide aux devoirs a lieu les lundi et jeudi de 16 h 45 à 17 h 30, pour ne pas perturber le bon fonctionnement aucune sortie ne sera autorisée avant 17 h 30. Le goûter qui sera servi aux élèves bénéficiaires du service sera facturé 1 euro aux familles.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce service, y compris la définition des modalités pratiques (horaires, public concerné, encadrement).

Article 4 : Les dépenses éventuelles liées à ce service seront imputées sur le budget communal, dans la limite des crédits disponibles.

Vote du conseil municipal :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas **BESREST**



Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 22 septembre 2026
Le Maire,
Nicolas **BESREST**

